



**NAMUR
CAPITALE**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nombre de pages incluant celle-ci : 2
Namur, le 25/10/2021

INFOS PRATIQUES CONCERNANT LA TOUSSAINT (1 et 2/11) ET L'ARMISTICE (11/11)

FERMETURE DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Les services de l'Administration communale (y compris les bibliothèques*, piscines, ...) seront **fermés le lundi 1^{er}, le mardi 2 novembre et le jeudi 11 novembre**.

Au niveau de la **Maison des Citoyens** (également fermée), des mesures seront prises pour permettre les démarches indispensables par les entreprises de pompes funèbres.

Restera accessible le mardi 2 novembre uniquement :

- Le Parking de l'Hôtel de Ville

Resteront accessibles le lundi 1^{er}, le mardi 2 novembre et le jeudi 11 novembre:

- L'Office du Tourisme (Centre Info de la Gare) : de 11h à 15h
- L'accueil et les visites guidées à la Citadelle de Namur

MARCHÉS AUX CHRYSANTHÈMES / MARCHÉS HEBDOMADAIRES

- Le marché hebdomadaire de Salzinnes sera bien maintenu le mardi 2 novembre.
- Le marché hebdomadaire de Namur sera bien maintenu le samedi 6 novembre.
- Le marché de Belgrade sera bien maintenu le lundi 1^{er} novembre.
- Le marché hebdomadaire de Namur Gare, qui se tient habituellement le mercredi, est suspendu suite à la piétonisation de la place de la Station (terrasses Covid) et ce jusqu'au mercredi 10 novembre inclus.
- Deux marchés aux chrysanthèmes se tiendront sur le territoire communal du vendredi 29 octobre au lundi 1^{er} novembre :
 - A Namur (place de l'Ange) de 8h à 18h.
 - A Flawinne (place de l'Eglise) 8h à 18h.

Contact : DPS – Cellule Occupation commerciale – 081 24 72 26 - dps@ville.namur.be

**Les bibliothèques publiques du Réseau namurois.*

ENTRETIEN DES CIMETIÈRES DURANT LA PÉRIODE DE TOUSSAINT

L'administration communale de Namur informe le public et les entreprises que, en vue des fêtes de la Toussaint, il sera **formellement interdit, du vendredi 29 octobre au mardi 2 novembre inclus**, de procéder à **des travaux de pose, d'enlèvement, de restauration de monuments, caveaux ou signes indicatifs de sépulture ainsi que de terrassement, de construction ou de démontage**.

Les fleurs fanées (y compris les pots en plastique, ...) ayant été placées sur les sépultures sont de gestion familiale, elles peuvent être évacuées via les containers prévus à cet effet et placés dans l'enceinte du cimetière, ou à proximité de celui-ci.

ACCÈS AUX CIMETIÈRES DURANT LA PÉRIODE DE TOUSSAINT

Du vendredi 29 octobre au mardi 2 novembre inclus, il sera **formellement interdit de pénétrer dans les cimetières de la Ville avec voitures ou autres véhicules** (sauf autorisation à obtenir préalablement).

À titre exceptionnel, les cimetières resteront **ouverts au public jusqu'à 18h le lundi 1^{er} novembre**.

Les cimetières fermeront à **17h dès le mardi 2 novembre**.

FACILITÉS D'ACCÈS AUX CIMETIÈRES DE JAMBES, DE NAMUR (DIT « CIMETIÈRE DE BELGRADE ») ET DE BRICGNIOT (SAINT-SERVAIS) :

Consciente de la taille de certains cimetières et de l'afflux de visiteurs et visiteuses le jour de la Toussaint, la Ville de Namur propose deux services gratuits pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite et aider au transport des potées de fleurs.

Services proposés :

- ➔ Les personnes à mobilité réduite pourront se voir véhiculées au sein des cimetières en Pousse-Pousse* et en Tuk-Tuk* ;
- ➔ Des brouettes seront mises à disposition pour assurer le transport simultané de nombreuses potées de fleurs.

La mise à disposition de ces services via le service Mobilité de la Ville, vise à diminuer le nombre des véhicules en circulation dans les allées du cimetière et donc à renforcer la sécurité du public tout en veillant à une plus grande quiétude en cette période de recueillement.

Cimetières concernés :

- ➔ Cimetière de Bricgnot : mise à disposition d'un Tuk-Tuk le lundi 1^{er} novembre uniquement.
- ➔ Cimetière de Namur (dit « cimetière de Belgrade ») et de Jambes : mise à disposition de Pousse-Pousse les 30, 31 octobre et 1^{er} novembre.
- ➔ Cimetière de Namur : mise à disposition d'un Tuk-Tuk les 30 et 31 octobre uniquement.

Horaires :

- ➔ Lundi 1^{er} novembre, de 9h à 18h
- ➔ Mardi 2 novembre, de 9h à 17h

**Tuk-tuk : petit véhicule motorisé couvert à 3 roues avec chauffeur*

** Pousse-pousse : tricycle couvert à assistance électrique avec chauffeur*